



**COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2013
ET PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS 2014
POUR LA MISSION D'ANIMATION
DU SAGE TARN-AMONT**

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2013	2
I. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont.....	2
1. Animation de la commission locale de l'eau et des instances associées.....	3
2. Mise en œuvre des mesures du SAGE.....	4
3. Révision du SAGE.....	6
II. Le contrat de rivière du Tarn-amont	7
III. Communication et autres actions.....	8
IV. Fonctionnement général du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.....	9
PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2014	10
I. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont.....	10
1. Animation de la commission locale de l'eau et des instances associées.....	10
2. Mise en œuvre des mesures du SAGE.....	10
3. Révision du SAGE.....	10
II. Le contrat de rivière du Tarn-amont	10



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES**


lozère
LE DÉPARTEMENT

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2013

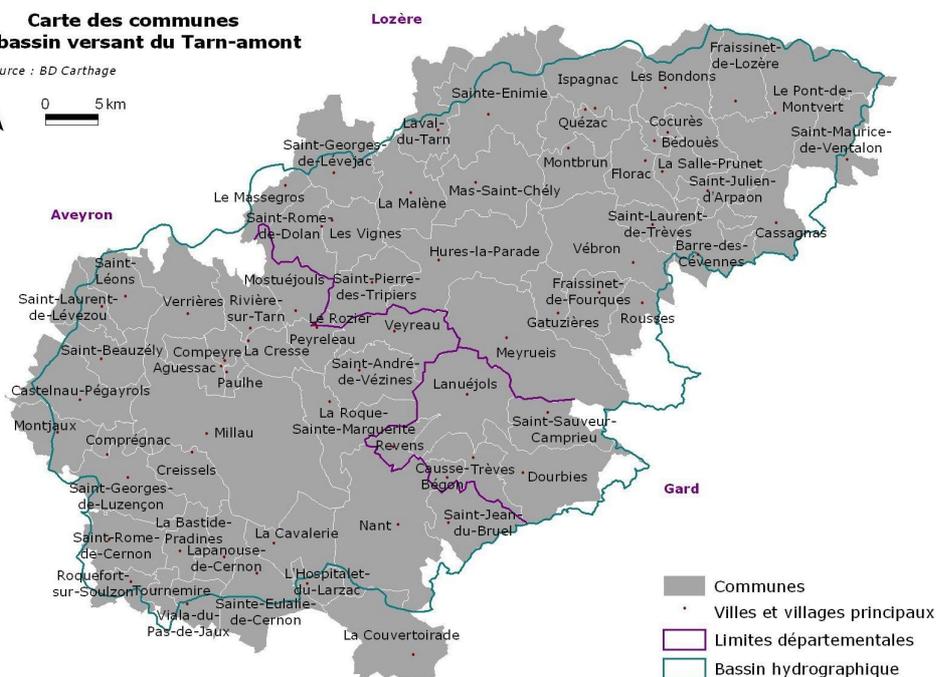
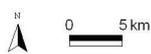
En 2013, la cellule d'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et du contrat de rivière du Tarn-amont se composait de deux animatrices chargées de mission « eau » employées par le Syndicat mixte du Grand Site (SMGS) des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure porteuse des démarches de gestion intégrée de l'eau sur le bassin du Tarn-amont depuis les années 2000. Le présent rapport d'activités 2013 et prévisionnel 2014 concerne l'animation du SAGE ; celui relatif à l'animation du contrat de rivière fait l'objet d'un document distinct.

I. LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU TARN-AMONT

Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 627 km², des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Il concerne 69 communes : 32 en Aveyron, 31 en Lozère et 6 dans le Gard.

Carte des communes
du bassin versant du Tarn-amont

Source : BD Carthage



Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont a été approuvé le 27 juin 2005 par arrêté interpréfectoral. Jusqu'en 2011, il était co-porté par le SMGS (auparavant Sivom¹) et le Parc naturel régional des Grands Causses. Depuis 2012, le syndicat mixte est structure porteuse unique.

Le SAGE Tarn-amont, document de planification de la politique de l'eau sur le bassin versant, se présente en 6 volets, eux-même divisés en 18 objectifs, 40 mesures et 116 sous-mesures.

Le rôle de la cellule d'animation du SAGE est d'accompagner la commission locale de l'eau (CLE), instance de décision, dans sa politique de mise en œuvre des préconisations du document. Concrètement, il s'agit de proposer des solutions à la CLE pour mettre en place les 116 sous-mesures du document et de favoriser ses relations avec les différents partenaires techniques et administratifs. **Cependant, le SAGE étant en phase de révision depuis mi-2011, l'essentiel du travail de la cellule d'animation depuis 2 ans**

¹ Syndicat intercommunal à vocations multiples

concerne la redynamisation de la CLE, la ré-écriture du SAGE et la mise en place d'une structuration efficace et pérenne pour la poursuite du SAGE et du contrat de rivière.

En 2013 :

1. ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DES INSTANCES ASSOCIÉES

Les compte-rendus de réunions, les diaporamas, les délibérations de la CLE et les avis rendus par la CLE sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont> ; dans le menu de droite, cliquer sur « Documents produits : Consulter les documents produits par le SAGE Tarn-amont (arrêtés, état des lieux, PAGD...) ».

- Organisation et animation d'une réunion de la CLE du Tarn-amont le 11 janvier à Saint-Rome-de-Cernon, avec pour ordre du jour :
 - Organisation pour le SAGE et le contrat de rivière : évolution du portage, mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du bassin versant
 - Information relative au renouvellement de la CLE
 - Révision du SAGE : proposition d'orientations, d'objectifs et de dispositions
 - Proposition d'un calendrier de travail



- Organisation et animation d'une réunion de la CLE du Tarn-amont le 23 mai au Rozier, avec pour ordre du jour :
 - Installation de la CLE du Tarn-amont : élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau
 - Modification des règles de fonctionnement de la CLE
 - Gouvernance sur le Tarn-amont
 - Révision du SAGE



- Organisation et animation d'une réunion de la CLE du Tarn-amont le 22 novembre à Ispagnac, avec pour ordre du jour l'étude du projet de SAGE
- Organisation et animation de deux réunions du bureau de la CLE les 3 et 25 octobre à Sainte-Énimie et Millau, avec pour ordre du jour la révision du SAGE Tarn-amont
- Organisation et animation d'une réunion du comité technique le 25 mars au Massegros, avec pour ordre du jour :
 - Renouvellement de la CLE du Tarn-amont
 - Mise en place du dispositif financier solidaire
 - Révision du SAGE Tarn-amont
- Étude des dossiers soumis à l'avis de la CLE et formulation d'une réponse :
 - Renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Nant, modification de sa capacité nominale et mise en place d'une unité de désinfection en traitement tertiaire (janvier)
 - Régularisation des captages d'eau potable alimentant les villages du Villaret et de Valdebouze sur la commune de Trèves (janvier)
- Pour chaque dossier soumis à l'avis de la CLE :
 - Information des membres du bureau de la CLE par mail et recueil de leurs avis
 - Rédaction d'une note explicative du projet
 - Le cas échéant : organisation et animation d'une réunion du bureau de la CLE voire de l'assemblée plénière (aucune réunion en 2013)
 - Rédaction d'une proposition de courrier rendant avis de la CLE
 - Transmission de la note et du projet de courrier au président de la CLE pour avis et signature
 - Suivi des suites données au projet
- Participation aux travaux de renouvellement de la composition de la CLE : concertation avec les membres des premier et deuxième collèges de la CLE et relais avec les services de la DDT² de la Lozère pour la refonte de l'assemblée (arrêté de composition pris le 15 mai)



2. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU SAGE

Les actions réalisées ou suivies en 2013 pour mettre en œuvre le SAGE sont chacune indiquée par un point (*) dans le cadre du volet, de l'objectif, de la mesure et de la sous-mesure auxquels elles se rapportent.

Volet « Qualité des eaux »

Objectif : Obtenir une qualité de l'eau compatible avec l'usage « baignade »

Mesure L : Suivre le phénomène de développement algal

Sous-mesure L1 : Maintenir la vigilance vis-à-vis de la prolifération de cyanobactéries



² Direction départementale des territoires

- Mise en place de la campagne estivale annuelle de communication sur les cyanobactéries : édition d'une plaquette d'informations et diffusion aux collectivités, professionnels du tourisme, professionnels de la santé et partenaires (juin à août)
- Réalisation de suivis de l'état du Tarn et des risques liés aux cyanobactéries (juillet, août)



Volet « Aspects quantitatifs de la ressource »

Objectif : Assurer dans de meilleures conditions l'alimentation en eau potable

Mesure C : Limiter l'impact des prélèvements sur les milieux

Sous-mesure C2 : Ne plus autoriser la création de retenues permanentes au fil de l'eau (dérogations possibles pour la production d'eau potable et des ouvrages temporaires pour les loisirs)

- Participation à une réunion entre les services de l'État et la commune de Cassagnas pour la régularisation du plan d'eau estival sur la Mimente (21 février, Cassagnas)



Volet « Activités sportives et de loisirs liées à l'eau »

Objectif : Améliorer la sécurité des pratiquants

Mesure E : Améliorer la sécurité physique et sanitaire

- Recueil des remarques de la délégation territoriale de la Lozère de l'ARS³ Languedoc-Roussillon pour la finalisation des profils de baignade du bassin du Tarn en Lozère débutée en 2011 (18 janvier, Mende)
- Participation au suivi du stagiaire chargé de la finalisation de la réalisation des profils de baignade
- Participation à la réalisation de mesures de débit du Tarn (26 juillet, La Malène)

Volet « S'organiser pour le SAGE »

Objectif : Bâtir une organisation pérenne et légitime, dotée de moyens humains et financiers suffisants pour animer la mise en œuvre et le suivi du SAGE

Mesure E : Bâtir une solidarité financière à l'échelle du bassin, à la hauteur des enjeux (investissement et fonctionnement) et mettre en œuvre le SAGE de façon conjointe

³ Agence régionale de santé

Sous-mesure E1 : Mise en place du contrat de rivière Tarn-amont

- Cf. paragraphe II

Sous-mesure E3 : Mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du Tarn-amont

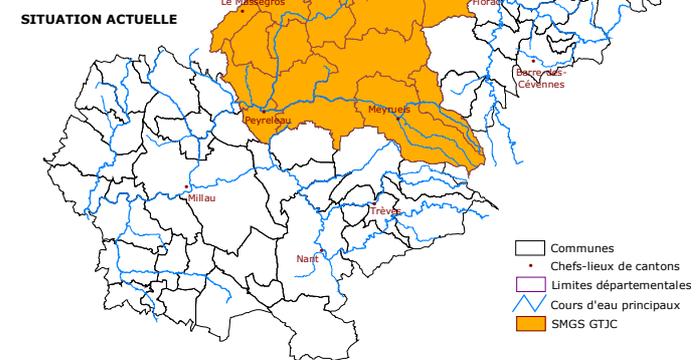
- Présentation à la CLE du dispositif financier solidaire du Tarn-amont ayant fait l'objet d'une large information auprès des communes en 2012 et basé sur trois critères identiquement pondérés : surface communale dans le bassin, population communale proratisée à la surface dans le bassin, potentiel fiscal communal proratisé à la surface dans le bassin (21 janvier, Saint-Rome-de-Cernon)
- Rédaction puis envoi de conventions aux 49 communes du bassin du Tarn-amont non-membres du SMGS pour fixer leur participation à l'autofinancement de l'animation 2013 du SAGE et du contrat de rivière, de la communication 2013 sur le Tarn-amont (site internet, lettres d'informations) et des interventions scolaires 2012-2013, dans le cadre du dispositif financier solidaire mis en place (mai)
- Échanges avec les collectivités concernées, notamment la commune de Millau et la communauté de communes de Millau-Grands Causses
- Rencontre entre le SMGS et le Parc naturel régional des Grands Causses pour entériner la participation financière liée à l'animation du SAGE et du contrat de rivière en 2012 et envisager une collaboration différente pour le futur (12 juillet, Saint-Affrique)
- Envoi de courriers de relance aux communes du bassin du Tarn-amont non-membres du SMGS pour la signature des conventions pré-citées (novembre)
- Envoi d'un courrier aux 49 communes du bassin du Tarn-amont non-membres du SMGS pour la mise en place du dispositif financier solidaire en 2014 (novembre)
- Demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne, des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et des Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère pour la réalisation du schéma de gouvernance sur le Tarn-amont (décembre)

Carte de la structure porteuse du SAGE et du contrat de rivière du Tarn-amont

Source : BD Carthage

0 5 km

SITUATION ACTUELLE



3. RÉVISION DU SAGE

Le travail de la cellule d'animation depuis mi-2011 et particulièrement en 2013 concerne essentiellement la révision du SAGE. En 2013, les actions suivantes, certaines détaillées précédemment, entrent particulièrement dans ce contexte :

- Réunions de la CLE (11 janvier, Saint-Rome-de-Cernon ; 23 mai, Le Rozier ; 22 novembre, Ispagnac)
- Réunion de mise au point entre les services de l'État et le SMGS au sujet de la révision du SAGE Tarn-amont et de la gouvernance à mettre en place pour son animation (7 mars, Florac)
- Organisation et animation d'une réunion relative à la problématique des « ouvrages temporaires » réalisés sur le Tarn et la Dourbie en période estivale (22 mars, Mostuéjols)
- Réunion du comité technique du Tarn-amont (25 mars, Le Massegros)



Photo J. Terragnat

- Organisation et animation de six réunions des commissions thématiques du Tarn-amont :
 - « Ressource en eau » et « Eaux souterraines » le 15 avril à La Cavalerie
 - « Qualité de l'eau » et « Milieux aquatiques » le 17 avril à Florac
 - « Aménagement du territoire » et « Gouvernance » le 19 avril au Massegros



- Organisation et animation de réunions du comité de rédaction du SAGE Tarn-amont :
 - 9 juillet, Le Massegros
 - 26 juillet, Le Massegros
 - 8 novembre, Le Massegros
 - 26 novembre, Sainte-Énimie



- Réunions du bureau de la CLE (3 octobre, Sainte-Énimie ; 25 octobre, Millau)
- Rencontres individuelles avec des partenaires techniques : chambre d'agriculture de la Lozère (3 décembre, Mende), FDAAPPMA⁴ de la Lozère (19 décembre, Mende)

II. LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT

La sous-mesure E1 du volet « S'organiser pour le SAGE » du SAGE Tarn-amont préconise la mise en place d'un contrat de rivière sur le même périmètre destiné à faciliter la mise en œuvre des mesures du SAGE. La rédaction du contrat de rivière a débuté en 2007, sa signature est intervenue le 21 janvier 2011 au Rozier.

Le rapport d'activités 2013 et prévisionnel 2014 relatif à l'animation du contrat de rivière fait l'objet d'un document distinct. Les éléments présentés ici sont ceux auxquels a participé l'animatrice du SAGE.

Les dossiers du contrat de rivière et les compte-rendus de réunions sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont> ; dans le menu de droite, cliquer sur « Documents produits : Consulter les documents produits par le contrat de milieu Tarn-amont (arrêtés, dossier de candidature...) ».

En 2013 :

- Participation à la réunion du comité de rivière du Tarn-amont le 11 janvier à Saint-Rome-de-Cernon
- Participation à la réunion du comité syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie le 6 juin à Nant pour la construction du futur programme pluriannuel de gestion de la Dourbie et de ses affluents
- Suivi de l'animation du contrat de rivière et de la mise en place des actions, et notamment de celles relatives à la communication :

⁴ Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- lettres d'informations du bassin du Tarn-amont (avril et décembre): participation à la rédaction des textes et à la diffusion des lettres aux collectivités et partenaires
- journée de nettoyage des berges du Tarn sur la commune de Sainte-Énimie (13 avril)
- site internet : réunion de démarrage de la mission du prestataire (14 janvier, Mende), formation à la gestion du site (9 octobre, Sainte-Énimie)



III. COMMUNICATION ET AUTRES ACTIONS

- Points d'avancement et de cadrage réguliers avec M. Allain Coubes, élu-référent « eau et milieux aquatiques » du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
- Réunions d'avancement et de cadrage régulières avec les partenaires : agence de l'eau Adour-Garonne, Parc des Grands Causses, DDT de la Lozère, Conseil général de l'Aveyron, Conseil général de la Lozère...
- Mise en ligne d'informations et de documents sur le site internet Gesteau (<http://www.gesteau.eaufrance.fr/>)
- Participation à une réunion des animateurs de démarches de gestion intégrée de l'eau sur le bassin Tarn-Aveyron (22 février, Albi)
- Présentation des démarches de gestion intégrée de l'eau autour de Millau pour l'émission « L'idiot regarde le doigt » de Radio Larzac (19 février, Millau)
- Formulation d'une réponse argumentée à un habitant de Prades (commune de Sainte-Énimie) interrogeant le président de la CLE sur l'avis défavorable de la commission, rendu en juillet 2012, sur le projet de renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de Prades (mai)
- Présentation des démarches de gestion intégrée de l'eau sur le Tarn-amont dans le cadre de la journée d'information sur l'eau du SIAEP⁵ du Larzac (préparation le 1^{er} mars à La Cavalerie, journée le 13 juin à Nant)
- Participation à l'élaboration d'un article sur la problématique des cyanobactéries dans la revue de l'agence de l'eau Adour-Garonne (juin)

Radio Larzac
Grille des programmes

L'idiot regarde le doigt 19 mars
Cette semaine il est question de l'eau dans l'émission de M&L. Avec Anne Galy du SAGE Tarn-amont, Laurent Danneville du Parc des Grands Causses et Edgé Bertrand accompagnateurs de pêche. Puis pour finir l'émission quelques brèves d'actus, la séquence "Titi mystère" et tout ce qu'il faut savoir pour devenir quelque'un de bies.

Cyanobactéries, un enjeu pour préserver les loisirs aquatiques des gorges du Tarn
Le développement des cyanobactéries dans les écosystèmes aquatiques peut constituer un problème majeur, surtout les performances accordent une attention particulière.

⁵ Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable

- Participation à une réunion de la commission territoriale Tarn-Aveyron (2 juillet, Rodez) avec préparation d'une brève présentation des démarches en cours sur le Tarn-amont
- Participation à la réunion de synthèse annuelle de l'accord-cadre entre le Parc des Grands Causses et l'agence de l'eau Adour-Garonne (18 juillet, Millau)
- Participation aux réunions relatives aux missions des services de l'État dans le cadre de l'application de la DCE⁶ (PAOT⁷ du Tarn-amont, 28 janvier à Mende ; masses d'eau en RNAOE⁸, 13 mai à Mende)
- Formulation d'une réponse argumentée à un collectif d'habitants de Racoules (commune de Vébron) interrogeant les institutions publiques agissant dans le domaine de l'eau sur les phénomènes de développements algaux dans le Tarnon en période estivale (octobre)
- Entretien téléphonique dans le cadre du projet Prescrire mené par le BRGM⁹ pour la société Nestlé Waters (propriétaire de l'usine de Quézac) : présentation des missions « eau » du SMGS (27 novembre)
- Rédaction d'un article sur l'articulation du SAGE Tarn-amont avec l'Opération Grand Site (OGS) des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses dans la lettre d'informations du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon (décembre)
- Participation au colloque « L'eau et ses nouvelles gouvernances : quelles solidarités, quelles échelles territoriales, quels métiers ? » (12 décembre, Montpellier)



Des outils complémentaires en faveur du développement durable



EN SAVOIR PLUS

Sites Internet :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sa/ges/ta-amont/>
<http://www.sages-tarn.com/>
Périmètres du SAGE et de l'OGS :
http://www.sngfr.org/IMG/pdf/2013-01_Carte_SAGE-OGS.pdf

Depuis de nombreuses années, le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses a mis en place plusieurs outils pour œuvrer en faveur du développement durable de son territoire, parmi lesquels un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Tarn-amont (69 communes de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère), planifiant la politique locale de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et une Opération Grand Site (OGS) sur 20 communes également concernées par le SAGE. Leur objectif commun est de préserver la richesse des milieux naturels locaux, constitués d'un cadre de vie privilégié et d'un attrait touristique majeur. Leurs actions se rejoignent notamment lorsqu'il s'agit de gérer les activités aquatiques et de valoriser la qualité paysagère des rivières et de leurs abords. L'instance de décision du SAGE, la commission locale de l'eau, souhaite profiter de la révision du schéma pour renforcer les liens entre les deux démarches et considérer l'OGS comme une opportunité de mettre en œuvre les préconisations du SAGE au niveau du Grand Site. Réciproquement, le SAGE et ses outils opérationnels (contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau...) agissent aussi pour la valorisation et la gestion du Grand Site : sensibilisation des professionnels du tourisme et des usagers, préservation de ses atouts (caractère sauvage des rivières, ripisylve adaptée, espèces emblématiques, etc.)...

Anne GELY
Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
sage-tarn-amont@orange.fr

IV. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DES GORGES DU TARN, DE LA JONTE ET DES CAUSSES

- Participation aux réunions d'équipe et du comité syndical
- Participation aux réunions de travail relatives aux problèmes des contrats de travail des agents
- Formation de préparation au concours d'ingénieur territorial, passage des épreuves



⁶ Directive cadre européenne sur l'eau

⁷ Plan d'actions opérationnel territorialisé

⁸ Risque de non atteinte des objectifs environnementaux

⁹ Bureau de recherches géologiques et minières



PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2014

I. LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU TARN-AMONT

1. ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DES INSTANCES ASSOCIÉES

- Participation aux travaux de modification de la composition de la CLE suite aux élections municipales de mars : concertation avec les collectivités et relais avec les services de la DDT de la Lozère
- Organisation et animation d'une réunion de la CLE pour l'élection d'élus aux sièges vacants (présidence, vice-présidence ou bureau)

2. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU SAGE

Sous-mesure L1 du volet « Qualité des eaux » : Maintenir la vigilance vis-à-vis de la prolifération de cyanobactéries

- Mise en place de la campagne estivale annuelle de communication sur les cyanobactéries
- Réalisation de suivis de l'état du Tarn et des risques liés aux cyanobactéries

Sous-mesure E3 du volet « S'organiser pour le SAGE » : Mise en place d'un dispositif financier solidaire à l'échelle du Tarn-amont

- Élaboration d'un cahier des charges pour l'externalisation de l'étude de gouvernance sur le Tarn-amont, consultation, choix d'un prestataire et lancement de l'étude
- Poursuite de la mise en place de conventions avec les communes non-membres du SMGS dans le cadre du dispositif financier solidaire à l'échelle du Tarn-amont

3. RÉVISION DU SAGE

- Finalisation du projet de SAGE : plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), règlement, documents cartographiques
- Réalisation du rapport d'évaluation environnementale du projet de SAGE
- Validation du projet de SAGE par la CLE (réunion)
- Lancement de la consultation des partenaires institutionnels sur le projet de SAGE
- Organisation et animation de réunions auprès des collectivités
- Mise à jour de l'état des lieux du bassin par la prise en compte des nouvelles données DCE
- Prise en compte des remarques issues de la consultation institutionnelle et gestion de la concertation (réunion de la CLE)
- Mise en place coordonnée avec la préfecture de la Lozère de l'enquête publique relative au projet de SAGE
- Organisation et animation de réunions publiques

II. LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT

- Suivi de l'animation du contrat de rivière et de la mise en place des actions, et notamment de celles relatives à la communication (site internet, lettres d'informations, exposition mobile sur les inondations...)

